

Image not found or type unknown



Refut lettre de congé bail pour absence de motif

Par **bilutte22**, le **15/12/2014** à **22:22**

Bonjour,

J'ai transmis à mon locataire un courrier de résiliation du bail de location d'une maison que je lui loue depuis bientôt 3 ans. Celui-ci me répond par courrier avec AR que le congé n'a aucune valeur au prétexte qu'il n'indique pas le motif invoqué,confer l'article 15 de la loie du 6 juillet 1989.

Est-il dans son bon droit ?

D'avance merci pour votre aide